

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIII

COOPERATION

Par M. Maurice VÉRILLON,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Caillaudet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Jean de Bagneux, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Héliène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Maurice Pic, Roland Ruet, Guy Schmaus, Franck Serusclat, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e légis.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 8), 3149 tome III et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 4) (1977-1978).

Loi de finances. — Coopération culturelle et technique - Enseignants - Français à l'étranger - Enseignement supérieur - Enseignement secondaire - Enseignement du premier degré - Enseignement technique - Culture.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Une progression inégale des moyens, qui profite plus à l'assistance technique qu'à la coopération culturelle	5
A. — Présentation du budget pour 1978	5
1. Dépenses ordinaires	7
2. Dépenses en capital	7
B. — Les moyens humains	8
1. L'évolution des effectifs en coopération	8
a) Les enseignants	10
b) L'assistance technique	11
c) Les VSNA	12
2. La scolarisation des enfants français	13
a) Les modalités de cette scolarisation	13
b) L'aide du Ministère de la Coopération	14
II. — Les actions de coopération culturelle et technique ont été restreintes en 1977 par la faiblesse des crédits et le seront encore davantage en 1978	16
A. — L'enseignement primaire, secondaire et technique	16
1. Les aides à l'enseignement primaire et secondaire	16
2. Les aides à l'enseignement technique	20
B. — L'enseignement supérieur	22
C. — L'action culturelle	23
D. — La coopération scientifique	26
Conclusion	31

Mesdames, Messieurs,

Notre politique de coopération est d'une ambition généreuse. Depuis 1960, la France s'efforce de contribuer à l'essor d'un certain nombre de pays africains et malgache, dont l'indépendance est récente.

Le rôle du Ministère de la Coopération est de définir les formes de ce soutien, et de l'adapter aux besoins, en constante évolution, de nos partenaires. La politique suivie par le Ministère vise à la suppression d'une coopération de substitution, qui ne peut constituer qu'un appui passager, pour la remplacer par une coopération de formation, dont les résultats durables se diffusent parmi toute la population. Ce choix n'est pas remis en cause par le projet de budget pour 1978.

En revanche, la répartition des crédits est défavorable aux actions de coopération culturelle, et le Ministère semble d'ailleurs désireux d'en reconsidérer et les formes et l'efficacité.

Sans désirer s'opposer à ce dynamisme critique, votre commission ne voudrait cependant pas que cette procédure louable soit le prétexte invoqué pour couvrir un fléchissement de notre présence culturelle dans le monde.

I. — UNE PROGRESSION INEGALE DES MOYENS QUI PROFITE PLUS A L'ASSISTANCE TECHNIQUE QU'A LA COOPERATION CULTURELLE

A. — Présentation du budget pour 1978.

Le montant total des crédits alloués au Ministère de la Coopération pour 1978 s'élève à 3 015,8 millions de francs. soit une augmentation de 17,3 % par rapport à 1977.

Cependant, une telle comparaison avec 1977 n'a guère de sens. car plusieurs types de crédits ont été *transférés* au budget de la Coopération, soit du budget des charges communes, soit du Secrétariat d'Etat aux Universités, soit encore du Ministère de l'Intérieur. pour la coopération avec Djibouti.

En effet, ce territoire aujourd'hui indépendant relève désormais du Ministère de la Coopération.

Pour être significative, toute comparaison avec les budgets précédents doit donc exclure ces transferts.

L'augmentation des crédits ainsi corrigés se monte à 12,5 %. Le Ministère qualifie lui-même cette expansion de « modérée », mais elle est tout de même plus significative que celle enregistrée en 1977 par rapport à 1976 (5,36 %).

Le tableau suivant détaille la croissance en pourcentage des crédits pour 1978 :

	TRANSFERTS INCLUS		TRANSFERTS EXCLUS	
Dépenses ordinaires.				
Titre III	- 14.49		- 13.13	
Dont :				
Titre III moins VI partie . . .	- 16.91		- 12.84	
VI partie (1)	- 13.28		- 13.28	
Titre IV	- 23.76		- 15.59	
Dont :				
FAC : chapitre 41-41 (2)	- 27.33	- 22.98	- 17.06	- 14.13
FAC : chapitre 42-21 (3)	- 2.73		- 0.53	
Hors FAC	- 29.57		- 26.25	
Total titres III - IV	- 21.79		+ 15.06	
	CREDITS de paiement.	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.	AUTORISATIONS de programme.
Dépenses en capital.				
Titre V	51.68	- 44.46	51.68	- 44.46
Titre VI	2.45	3.38	1.49	3.38
Dont :				
Chapitre 68-91 (4)	- 4.17	- 13.94	- 5.24	- 15.43
Chapitre 68-92 (5)	- 13.74	- 2.29	- 13.74	- 2.29
Total titres V - VI	2.86	3.70	1.92	2.39
Total Crédits de paiement. Dépenses ordinaires	- 17.27		- 11.93	
Dépenses en capital				

- 1 Subventions à divers organismes.
- 2 FAC -- Remunérations des personnels d'assistance technique 6.
- 3 FAC -- Actions de coopération culturelle et sociale (6).
- 4 FAC. -- Equipement économique et social (6).
- 5 Subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique
- 6 A partir de 1978, ne relève plus du FAC que le seul chapitre 68-01 du titre VI

1. DÉPENSES ORDINAIRES

— Les moyens des services du titre III passent de 417,9 millions de francs en 1977 à 478,4 millions de francs en 1978, soit une augmentation totale de 14,49 % (transferts inclus). Cette augmentation sera consacrée pour l'essentiel au renforcement des services extérieurs du Ministère.

De plus, 20 emplois d'agents contractuels seront transférés de l'administration centrale aux services extérieurs.

— *Les interventions publiques* du titre IV augmentent de 23,76 % (transferts inclus) en progressant de 1 540,5 millions de francs à 1 906,6 millions de francs. Cette augmentation doit être ramenée à 16 % si l'on en soustrait divers transferts. Ces crédits seront pour l'essentiel consacrés à la rémunération des personnels d'assistance technique : 1 423 millions de francs, soit 27,32 % de plus qu'en 1977.

En revanche, les actions de coopération culturelle régressent : les crédits affectés à ces actions tombent de 60 millions de francs à 56 millions de francs.

Les bourses d'études et l'aide à l'enseignement sont respectivement abondées de 5,7 millions de francs et de 3 millions de francs. Au total, les dépenses ordinaires croissent de 21,79 % (transferts inclus) et 15,06 % (transferts exclus).

2. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital enregistrent une progression nettement inférieure à celle des dépenses de fonctionnement puisqu'elle n'est que de 2,86 % pour les crédits de paiement et 3,70 % pour les autorisations de programme. Les crédits de paiement passent ainsi de 613,2 millions de francs en 1977 à 630,7 millions de francs en 1978, et les autorisations de programme de 706 millions de francs à 732 millions de francs.

Aussi, les subventions accordées au FAC passent-elles (en crédits de paiement) de 533 millions de francs à 511 millions de francs : en revanche, les subventions d'équipement aux organismes

de recherche scientifique et technique progressent (en crédits de paiement) de 63 millions de francs à 72 millions de francs, soit une augmentation de 13,17 %.

Le projet de budget pour 1978 est donc caractérisé par une régression, en valeur absolue, des dépenses en capital et une augmentation modérée des dépenses ordinaires, sans que celle-ci profite aux actions de coopération culturelle dont les crédits baissent. Les secteurs favorisés par le budget sont les rémunérations des personnels d'assistance technique, les crédits de bourses et de stage. et l'équipement des organismes scientifiques.

B. — Les moyens humains.

Les moyens humains de notre coopération sont importants : les effectifs d'assistance technique sont de 10 565 coopérants en 1977, qui dans leur très grande majorité sont des personnels civils : 9 181 ; on compte, en plus, 1 384 volontaires du Service national actif (VSNA).

La qualité des personnels de coopération dépend étroitement des conditions de vie qui leur sont faites durant leur séjour à l'étranger, et particulièrement des modalités de scolarisation de leurs enfants. Nous examinerons quelle est la situation en ce domaine.

1. *L'évolution des effectifs en coopération.*

L'évolution de ces effectifs depuis 1960 et retracée dans le tableau suivant.

Evolution des effectifs de coopération technique depuis 1960.

ANNÉES	ENSEIGNEMENT			AUTRES SECTEURS			TOTAL		
	Civils.	ASN	Total.	Civils.	ASN	Total.	Civils.	ASN	Total.
1 ^{er} janvier 1960	2 416	»	2 416	7 666	»	7 666	10 082	»	10 082
1 ^{er} janvier 1961	2 794	»	2 794	5 890	»	5 890	8 684	»	8 684
1 ^{er} janvier 1962	3 233	»	3 233	5 320	»	5 320	8 553	»	8 553
1 ^{er} janvier 1963	4 040	»	4 040	4 709	»	4 709	8 749	»	8 749
1 ^{er} janvier 1964	4 420	255	4 675	4 391	117	4 508	8 811	372	9 183
1 ^{er} janvier 1965	4 484	698	5 182	4 005	263	4 268	8 489	961	9 450
1 ^{er} janvier 1966	4 630	887	5 517	3 843	529	4 372	8 473	1 416	9 889
1 ^{er} janvier 1967	5 160	961	6 121	3 616	632	4 248	8 776	1 593	10 369
1 ^{er} janvier 1968	5 420	1 082	6 502	3 419	748	4 167	8 839	1 830	10 669
1 ^{er} janvier 1969	5 368	906	6 274	3 122	758	3 880	8 490	1 664	10 154
1 ^{er} janvier 1970	5 552	1 119	6 671	2 871	788	3 659	8 423	1 907	10 330
1 ^{er} janvier 1971	5 308	1 189	6 697	2 810	756	3 566	8 618	1 945	10 563
1 ^{er} janvier 1972	6 350	1 223	7 573	2 793	915	3 708	9 143	2 138	11 281
1 ^{er} janvier 1973	6 442	898	7 340	2 860	1 021	3 881	9 302	1 919	11 221
1 ^{er} janvier 1974	6 245	845	7 090	2 674	1 000	3 674	8 919	1 845	10 764
1 ^{er} janvier 1975	6 395	826	7 221	2 531	947	3 478	8 926	1 773	10 699
1 ^{er} janvier 1976	6 844	721	7 565	2 469	779	3 248	9 313	1 500	10 813
1 ^{er} janvier 1977	6 836	596	7 432	2 345	788	3 133	9 181	1 384	10 565

a) Les enseignants.

Les personnels enseignants (7 432) représentent environ 75 % des personnels coopérants. Leur répartition par discipline est décrite dans le tableau suivant :

Enseignement secondaire.	
	En pourcentage
Lettres, philosophie	24
Mathématiques	26
Physique	9
Sciences naturelles	4
Histoire, géographie	5
Langues	7
Administration	2
Technique	17
Divers	6
Enseignement supérieur.	
Administration	7
Droit. sciences économiques	8
Lettres	18
Sciences	22
Médecine	7
Formation des maîtres	11
Technique	24
Divers	3

Le Ministère de la Coopération entend suivre une politique de réduction des personnels enseignants, pour éviter que des coopérants français n'occupent des postes qui pourraient être utilement pourvus par des enseignants locaux.

Si l'on ne constate guère cette tendance dans l'évolution des effectifs enseignants — leur répartition par Etat depuis 1970 est décrite dans le tableau ci-dessous — c'est que de récentes ouvertures de postes sont dues :

— aux accords de globalisation qui, après la Côte d'Ivoire et le Gabon, nous lient également cette année au Sénégal :

— au transfert des compétences en matière d'enseignement supérieur en Afrique du Secrétariat d'Etat aux Universités au Ministère de la Coopération.

D'autre part, les priorités arrêtées en accord avec nos partenaires africains conduisent à une régression des effectifs de l'enseignement général (particulièrement primaire et 1^{er} cycle du 2^e degré) et à une progression des enseignements technique et supérieur. Cette politique sera poursuivie en 1978.

Evolution des effectifs enseignants par Etat (civils et ASN).

ETATS	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Cameroun	559	571	585	593	535	544	549	530
Centrafrique	274	264	274	258	242	261	269	253
Congo	336	340	347	325	298	330	337	326
Benin (Dahomey)	120	122	125	132	107	123	136	122
Côte-d'Ivoire	1 718	1 952	2 354	2 505	2 576	2 495	2 684	2 693
Gabon	218	222	239	254	242	301	317	324
Haute-Volta	262	250	254	241	224	234	249	251
Madagascar	1 003	1 020	1 019	677	611	564	575	572
Mali	286	279	297	269	248	243	241	236
Maurice	>	20	31	40	41	36	43	37
Mauritanie	142	152	157	167	165	176	186	175
Niger	273	260	289	284	287	289	321	301
Sénégal	875	891	896	877	824	885	922	901
Saint-Thomas - Le Prince	>	>	>	>	>	>	>	3
Tchad	331	341	349	350	332	324	311	290
Togo	74	78	85	120	115	139	144	146
Zaïre	141	140	155	139	130	141	146	126
Burundi	41	53	67	68	67	82	73	78
Rwanda	18	42	50	41	46	54	62	65
Non ventilé	>	>	>	>	>	>	>	3
Total général..	6 671	6 997	7 573	7 340	7 090	7 221	7 565	7 432

b) L'assistance technique.

Les effectifs de l'assistance technique sont en lente croissance depuis plusieurs années : de 3 659 personnes en 1970, ils sont passés à 3 133 en 1977. Les secteurs où ils sont les plus nombreux sont

ceux de la Santé, du Développement industriel et des administrations spécialisées :

Evolution des effectifs d'assistance technique par secteurs depuis le 1^{er} janvier 1970.

(Tous Etats.)

SECTEURS	1 ^{er} janv.							
	1970.	1971.	1972.	1973.	1974.	1975.	1976.	1977.
Administration générale.....	373	370	423	467	461	438	369	111
Affaires culturelles.....	181	154	182	221	207	181	156	183
Information								
Administration spécialisées.....	444	440	469	487	425	410	339	523
Justice	134	127	122	117	100	86	64	55
Santé	873	936	956	1 066	1 080	1 079	1 031	1 037
Militaires hors cadres non Santé.	22	32	40	34	19		*	382
Développement rural.....	555	485	462	450	430	396	376	612
Equipement et communications.. /	834	809	851	851	791	753	788	126
Développement industriel..... \								
Postes et télécommunications....	243	213	203	188	161	135	125	104
Total	3 659	3 566	3 708	3 881	3 674	3 478	3 248	3 133

c) Les VSNA.

Les effectifs des volontaires du service national actif sont en décroissance régulière depuis 1970 : ils étaient alors de 1 907 ; ils sont, en 1977, de 1 317. Sur ce total, 594 sont affectés à un service d'enseignement et 723 à un service technique, essentiellement la santé (219) et le développement rural (132) et industriel (176).

Leur répartition, par secteur et niveau de formation pour l'année 1977, est donnée dans le tableau suivant :

	ENSEIGNANTS	TECHNICIENS	TOTAL
Catégorie A (niveau d'études supérieures)	318	643	961
Catégorie B.....	276	80	356
Total	594	723	1 317

2. La scolarisation des enfants français.

Nous avons noté que nos actions de coopération devaient s'accompagner d'un effort parallèle visant à assurer à nos personnels d'assistance technique un encadrement scolaire de qualité pour leurs enfants. Ce sont près de 21 000 enfants français d'âge scolaire qui résident dans les pays africains ou malgache.

a) Les modalités de cette scolarisation.

Le réseau d'établissements dispensant un enseignement conforme aux horaires, programmes et méthodes français, et préparant aux examens français, s'est développé principalement depuis quatre ou cinq ans.

Il comprend généralement des établissements privés, gérés par une Association de parents d'élèves, et dont les statuts ont reçu l'agrément du Ministère de la Coopération.

Le cas des pays suivants doit être étudié à part :

1° Mali, Mauritanie et Tchad :

Les enfants français fréquentent des « sections étrangères » ouvertes à l'intérieur des établissements nationaux ou rattachés à l'un d'entre eux.

Mali : Bamako (2 écoles) ;

Mauritanie : Nouakchott (2 écoles) ;

Tchad : N'Djaména et Sarh (3 écoles).

2° Côte d'Ivoire, Gabon et Sénégal :

L'organisation de l'enseignement est restée jusqu'ici, dans son ensemble, très proche du système français, et les diplômes délivrés sont valables en France. En conséquence, les enfants français fréquentent les établissements nationaux publics et privés.

Cependant, la divergence des programmes d'enseignement tend à s'affirmer.

Cette situation a conduit le département à aider à la création et à l'extension de l'école française « La Gazelle » de Dakar, ouverte en octobre 1976.

Les Gouvernements de ces pays sont cependant assez hostiles à la création d'un système d'enseignement s'adressant spécifiquement aux jeunes Français, alors que notre personnel de coopération y serait très favorable. Le Ministère de la Coopération devra donc arbitrer entre ces deux volontés divergentes, tout en sachant que les divergences entre enseignement de type français et enseignement de type africain ne manqueront pas de s'accroître dans les années à venir sur le plan des structures comme sur celui des programmes. En conséquence, le maintien des enfants français dans les établissements nationaux deviendra de plus en plus difficile, voire impossible.

Deux objectifs sont actuellement assignés à cette action de scolarisation, visant à assurer :

— sur le plan pédagogique : un encadrement suffisant en quantité et en qualité pour assurer des niveaux d'enseignement comparables à ceux de la Métropole ;

— sur le plan financier : un allègement réel des charges des parents et à des mesures pour rendre ces charges à peu près équivalentes dans chaque Etat.

b) L'aide du Ministère de la Coopération.

Cette aide au financement et à l'organisation de l'enseignement se répartit comme suit :

ANNEE	INVESTISSEMENTS	FONCTIONNEMENT	REMUNERATION du personnel enseignant
1977	7 490 000 FF	4 025 000 FF	Traitements, voyages et indemnités diverses pour 400 enseignants : 44 000 000 FF.
1978 (prévisions).....	4 244 000 FF	4 595 000 FF	Prévisions non établies.

Celle du Ministère de l'Education, limitée aux Etats suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Rwanda, Zaïre, a été la suivante en 1977 :

1 190 000 FF (fonctionnement) et 221 500 FF (dotation pédagogique).

Le nombre d'enseignants affectés, pour l'année scolaire 1977-1978, à l'enseignement des enfants français est de 500 dont 69 VSNA.

Restent à la charge des parents les frais d'entretien et les droits d'écolage, dont le montant peut être assez élevé, comme on le voit dans le tableau suivant :

Frais demeurant à la charge des parents.

(Par élève et par an.)

ETATS	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Bénin	1 680 FF	1 680 FF
Burundi	1 287 à 1 402 FF	1 402 à 2 722 FF
Cameroun :		
Douala	1 725 FF	3 120 FF
Yaoundé	1 800 FF	2 790 FF
Congo :		
Brazzaville	2 430 FF	2 380 FF
Pointe-Noire	2 430 FF	3 780 à 4 140 FF
Cote-d'Ivoire	Public - Gratuit.	Public - Gratuit
E. C. A.	300 FF	1 440 FF
Gabon	480 FF	Public - Gratuit.
Haute-Volta :		
Ouagadougou	390 FF	2 160 à 2 720 FF
Bobo-Dioulasso	1 170 FF	1 620 FF
Madagascar	756 FF	1 224 à 1 422 FF
Mali	Gratuit.	Gratuit.
Ile Maurice	690 FF	690 FF
Mauritanie	Gratuit.	Gratuit.
Niger	1 130 FF	1 840 FF
Rwanda :		
Kigali	1 730 FF	2 225 FF
Butare	900 FF	1 350 FF
Sénégal	Gratuit.	2 430 FF
Tchad	Gratuit.	Gratuit.
Togo	1 600 FF	1 600 FF
Zaïre :		
Kolwezi	1 725 FF	1 812 FF
Kinshasa	840 FF	1 110 à 2 190 FF
Lubumbashi	2 430 FF	2 880 FF

Certes, quelques 2 620 bourses, d'un montant total de 2 907 940 F, seront attribuées pour cette année scolaire, mais l'égalité des conditions de scolarisation entre la France et l'étranger n'est pas encore réalisée.

II. — LES ACTIONS DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE ONT ETE RESTREINTES EN 1977 PAR LA FAIBLESSE DES CREDITS ET LE SERONT ENCORE DAVANTAGE EN 1978

Les dépenses ordinaires n'avaient crû, dans le budget de 1977, que de 4,76 %. La faiblesse de cette augmentation s'est bien sûr traduite sur le nombre et la qualité des actions menées par le Ministère. Pour 1978, le montant des crédits fait prévoir un *maintien* de nos actions en matière d'enseignement et de coopération scientifique, et un fléchissement de nos actions proprement culturelles.

A. — L'enseignement primaire, secondaire et technique.

I. — LES AIDES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les aides apportées par le Ministère de la Coopération à l'enseignement primaire et secondaire des Etats francophones d'Afrique et de l'Océan indien peuvent se décomposer en :

- moyens en personnels ;
- moyens en matériels ;
- moyens financiers.

et s'exercent dans trois directions principales :

— l'enseignement assuré par le personnel de coopération pour pallier les carences en personnel autochtone, communément dénommé *de substitution* ;

— l'enseignement visant à la formation initiale et au perfectionnement des maîtres ;

— la recherche pédagogique en vue d'une rénovation des techniques et d'une meilleure adaptation des méthodes et des programmes.

Cette assistance, modulée en fonction des besoins des Etats au cours de réunions bilatérales à de multiples échelons et avec le soutien de nos services diplomatiques qui effectuent un premier tri des demandes en maints domaines a pour principale caractéristique d'être le fruit d'un dialogue constant poursuivi dans l'intérêt réciproque des partenaires.

Moyens en personnels.

Par rapport aux années antérieures, on constate donc un glissement progressif des effectifs d'assistance technique des postes d'enseignants à des tâches de formation de formateurs, ce qui devrait permettre de mettre un terme rapide aux actions de coopération de *substitution*.

Cependant un grand nombre de nos coopérants exercent encore dans l'enseignement primaire et secondaire.

Leur répartition entre ces deux secteurs est décrite dans le tableau suivant, ainsi que le nombre des enseignants nationaux par Etat :

Répartition des effectifs des enseignants des premier et second degré.

ETATS	ATF	POURCENTAGE ATF enseignement de substitution.	POURCENTAGE ATF administration et formation pédagogique.	NATIONAUX premier degré.	NATIONAUX deuxième degré.
Bénin	43	81	19	(*) 4 400	(*) 1 270
Burundi	29	36	64	(*) 4 400	,
Cameroun	214	79	21	19 719	2 447
Cap-Vert	0	>	>	,	,
Centrafrique	144	82	18	(*) 3 000	(*) 190
Congo	134	85	15	4 650	996
Côte-d'Ivoire	1 693	80	20	13 158	562 (Public.)
Gabon	156	79	21	2 412	160
Guinée-Bissau	3	>	>	,	,
Haïti	0	>	>	,	,
Haute-Volta	110	77	23	2 683	252
Madagascar	148	97	3	16 351	3 668
Mali	56	69	31	5 200	800
Maurice	11	0	100	,	>
Mauritanie	96	77	23	(*) 1 600	(*) 160
Niger	169	63	37	2 736	140
Rwanda	30	26	74	7 777	531
São Tomé	2	>	>	,	,
Sénégal	503	87	13	(*) 7 000	(*) 1 600
Seychelles	10	>	>	,	,
Tchad	126	72	28	2 732	153
Togo	43	92	8	5 627	819
Zaïre	3	>	>	72 820	8 241

(*) Les chiffres portant l'astérisque sont ceux du rapport de 1976.

Les effectifs d'assistants techniques français (ATF) comprennent les très rares coopérants encore en poste dans le premier degré et l'enseignement normal (recherche pédagogique et formation), à l'exclusion des instituteurs et professeurs affectés à la scolarisation des jeunes Français.

Moyens matériels et financiers.

Chaque année, le Département apporte à l'enseignement dans les Etats aux niveaux primaire, secondaire et technique ainsi qu'aux organismes nationaux de recherche et de formation un soutien matériel qui peut s'analyser comme suit :

a) Mise à la disposition des établissements d'enseignement de manuels scolaires et d'ouvrages de référence. Le crédit consacré à doter les Etats en manuels scolaires, ouvrages de référence et plus généralement supports pédagogiques imprimés est affecté en fait à deux opérations nettement distinctes bien que concourant au même objectif :

— dotation des établissements en livres scolaires et ouvrages de référence vendus sur le marché français ou adaptés en vue d'une utilisation dans les Etats d'Afrique et de l'Océan indien ;

— aide à l'édition, à l'échelle d'un Etat ou d'un groupe d'Etats, d'ouvrages spécifiques ;

b) Fourniture aux établissements scolaires et de formation, de matériels scientifiques, techniques et audio-visuels ;

c) Soutien aux opérations et organismes nationaux de recherche et de formation ;

d) Soutien aux enseignants des disciplines essentielles ;

e) Aide matérielle à la formation des enseignants et responsables pédagogiques nationaux.

Dotations en manuels scolaires.

Sur un crédit global de 11 700 000 F affecté à la fourniture d'outils pédagogiques, la part réservée aux manuels a été en 1977 de 6 000 000 F.

Les requêtes formulées par les Etats dans ce domaine étant parfois considérables, il n'a pas toujours été possible de les satisfaire dans leur intégralité.

C'est ainsi que lors de son audition par votre Commission des Affaires culturelles, M. Galley nous a signalé qu'environ un élève sur dix disposait d'un manuel scolaire. On mesure aisément les difficultés engendrées par une telle pénurie.

Pour améliorer ces dotations en manuels, il convient de développer les actions bilatérales à l'image de l'action concertée menée en liaison avec la Belgique pour la fourniture de livres scolaires au Zaïre.

Un effort très important est consenti au profit des établissements de recherche, de formation et de production pédagogiques naturellement privilégiés dans une optique de relèvement progressive de l'assistance technique de substitution.

Il se traduit par :

- un appui documentaire ;
- une aide en matériel d'impression et de reproduction, et audio-visuel ;
- un soutien financier direct par une participation aux frais de fonctionnement.

Soutien aux enseignants des disciplines prioritaires.

Des disciplines prioritaires ont été déterminées et une aide importante et diversifiée consentie en leur faveur sous diverses formes :

- fonctionnement d'un centre de documentation pédagogique permettant d'assurer l'information à la demande des enseignants expatriés et nationaux ;
- publication et diffusion de revues pédagogiques et culturelles, de bulletins de liaison et de dossiers d'information pour les enseignants de ces disciplines.

Formation de responsables pédagogiques nationaux.

Les enseignants autochtones bénéficient d'un programme de recyclage reposant sur la mise en œuvre de stages financés sur crédits FAC d'un montant de 630 000 F pour 1977. Ces crédits sont utilisés pour couvrir les frais de transport et de séjour des experts chargés de l'animation mais aussi pour la fourniture de moyens matériels d'accompagnement :

- documents écrits ;
- documents audio-visuels ;
- matériels scientifiques.

*

L'effort consenti par la France dans ces différents domaines est demeuré sensiblement le même qu'au cours de l'année précédente (en francs courants), et la faiblesse des crédits alloués au Ministère pour 1978 ne laisse pas augurer une amélioration sensible en ce domaine.

II. — LES AIDES A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'enseignement technique couvre l'ensemble des formations technologiques données depuis la sortie du cycle primaire ou du cycle secondaire court jusqu'aux filières techniques supérieures.

Son originalité est de donner des enseignements de type professionnel tout en fournissant les bases culturelles et scientifiques indispensables à toute évolution ultérieure des élèves.

Cet enseignement constitue l'un des moyens privilégiés de l'accès à la technologie et en définitive au développement économique.

C'est pour cette raison qu'il est souhaitable qu'il soit tout particulièrement développé dans les pays relevant de notre coopération.

Les orientations suivantes ont été retenues par le Département :

— soutenir et renforcer les capacités de formation des établissements d'enseignement technique, engagés nettement depuis quelques années dans un effort d'adaptation de leurs méthodes pédagogiques et d'adaptation à l'emploi.

Un effort financier important est consenti pour le développement des ateliers et laboratoires de ces établissements ainsi que dans celui de la fourniture des matériels pédagogiques modernes ;

— soutenir et appuyer l'effort d'africanisation des enseignants du technique tant dans leur formation initiale que dans l'amélioration de la qualité de leurs enseignements.

Le haut niveau de la formation des enseignants du technique est la condition de la réussite des efforts consentis actuellement. Cette formation est longue et coûteuse.

En ce sens les créations de Centres nationaux de formateurs techniques, ainsi que toute formule de suivi des enseignants (par des stages, des séminaires, ou l'envoi d'inspecteurs pédagogiques sur le terrain) sont soutenues.

Le Ministère apporte donc son aide à l'enseignement technique selon les modalités suivantes :

— en fournissant des personnels d'assistance technique (825 enseignants ATF dans les seules spécialités techniques) ;

— en finançant des projets et des études de construction d'établissements techniques, de programmes pédagogiques, d'équipements, etc.) effectués soit par les agents du Ministère, soit par les sociétés spécialisées ;

— en contribuant aux investissements qui en découlent ;

— en finançant par des bourses FAC la formation en France des enseignants du technique.

Ces actions permettent de développer l'enseignement technique, dont les effectifs sont les suivants :

Effectifs des élèves dans l'enseignement technique.

(Secteurs public et privé.)

	Elèves.
Burundi	692
Cameroun	9 530
Centrafrique	1 510
Congo	5 331
Côte-d'Ivoire	10 691
Le Bénin.....	768
Gabon	3 339
Haute-Volta	3 315
Madagascar	8 193
Mali	2 680
Mauritanie	550
Niger	233
Rwanda	1 722
Sénégal	6 000
Tchad	675
Togo	55 095

Notre soutien doit se porter, dans les années à venir, sur :

- l'aide à la formation des enseignants africains du technique ;
- l'équipement des ateliers et laboratoires.

B. — L'enseignement supérieur.

En 1977 tous les Etats relevant de la compétence du Ministère de la Coopération disposent d'un ensemble universitaire, à l'exception des républiques du Cap-Vert, Guinée-Bissau, Saotomé, Principe et Djibouti.

Les difficultés politiques surgies dans les premières universités régionales mises en place à l'indépendance (Dakar, Abidjan, Yaoundé, Tananarive, Brazzaville) du fait de la présence d'étudiants étrangers, ainsi que le souci de souveraineté nationale, expliquent la multiplication de ces fondations.

La plupart des universités africaines reproduisent le modèle français traditionnel, par leurs structures et par leurs finalités (à l'exception du Burundi, du Rwanda et du Zaïre de modèle belge essentiellement). Seuls le Mali et la Mauritanie, dans des contextes politiques différents, ont essayé de constituer un système non traditionnel de « grandes écoles professionnelles ».

Ces universités subissent les difficultés de systèmes d'enseignement clos sur eux-mêmes et parfois coupés des besoins réels du développement.

Une tentative d'adaptation est cherchée dans la création, en dehors des universités, d'instituts consacrés aux formations professionnelles supérieures.

Environ 80 000 étudiants seront inscrits, pour l'année scolaire 1977-1978 dans ces universités et instituts.

L'enseignement supérieur africain est donc une réalité, dont il convient de tenir compte dans l'attribution de bourses d'études, en donnant la priorité aux cycles d'études poursuivis en Afrique plutôt qu'en France.

Le personnel français en Coopération dans l'enseignement supérieur sera de 1 570 professeurs en 1978. Les crédits consacrés à l'enseignement supérieur en Afrique ont été transférés, cette année, du Secrétariat d'Etat aux Universités au Ministère de la Coopération.

Ce ministère disposera donc d'une plus grande autonomie dans la conception et la gestion de cette coopération.

Les orientations générales retenues par le Ministère dans sa politique d'appui à l'enseignement supérieur en Afrique, sont les suivantes :

— amener progressivement les Etats à prendre le relais de l'aide française et à assurer sur budget national les charges de fonctionnement des universités et divers établissements d'enseignement supérieur ;

— concentrer les appuis en personnel, en crédits, et les investissements sur les instituts assurant des formations d'intérêt prioritaire pour le développement ;

— développer les relations des universités et instituts de formation africains, avec leurs homologues français par le moyen d'accords interuniversitaires permettant, notamment, d'assurer la formation d'enseignants chercheurs africains et de promouvoir la recherche universitaire.

C. — L'action culturelle.

Cinq centres et antennes culturels ont été créés en 1977 :

	BUDGET	MOYENS EN PERSONNELS
Cap-Vert	170 448	2
Djibouti	1 051 870	2 (en 1977) + 1 (janvier 1978)
Guinée-Bissau	130 300	2
São Tomé.	170 044	2
Seychelles	282 758	1 (janvier 1978)

Les prévisions pour 1978 sont établies sur la base d'une reconduction des moyens, augmentée de 6.5 %, sous réserve de l'examen particulier du budget de chaque centre. En ce qui concerne Djibouti, qui fait l'objet de mesures spécifiques (transfert), cette évaluation est arrêtée à 1 622 989 F.

Lors de son audition par votre Commission des Affaires culturelles, M. Galley nous a précisé que la très faible augmentation des moyens (+ 0,53 %) allouée à nos actions culturelles n'entraînerait pas un affaiblissement de celles-ci, car le Ministère a procédé à un examen du budget et de l'activité de chaque centre. Les centres dont le fonctionnement a été jugé satisfaisant verront leurs crédits maintenus et les autres recevront un budget plus restreint.

Cet examen critique sera sans doute fructueux, mais il ne saurait légitimer une telle réduction des crédits alloués aux actions culturelles, d'autant plus que, loin d'être un phénomène récent, ce fléchissement date de plusieurs années.

Voici comment le Ministère de la Coopération envisage les perspectives des centres culturels :

« Les centres culturels ont prouvé leur rôle irremplaçable, non seulement pour la diffusion de la culture française en Afrique (livres, journaux, films, etc.), mais aussi pour la promotion des cultures locales. Ils sont devenus de véritables instruments de coopération.

« Bien souvent, le centre culturel français constitue le seul établissement à vocation culturelle du pays dans lequel il se trouve et son rôle doit être, autant que possible, de répondre à tous les besoins que les responsables locaux peuvent exprimer. C'est ainsi qu'au Burundi, le centre français est à l'origine du « Musée Vivant » qui représente la plus importante réalisation culturelle du pays.

« Cette vocation franco-africaine des centres mérite d'être soulignée. Elle peut préparer une formule nouvelle mieux adaptée aux conditions d'une action culturelle axée sur les besoins africains. Dans cet esprit, le centre culturel franco-nigérien de Niamey a constitué un heureux précédent. Cette expérience de gestion bilatérale d'un centre vient d'être renouvelée avec la transformation du centre de Kigali en centre culturel franco-rwandais. Elle pourrait être probablement étendue à d'autres pays, notamment en Afrique lusophone. Elle présente la meilleure garantie de la considération que les Africains accordent eux-mêmes à notre action culturelle.

« Il est évident que cette politique de coopération culturelle par l'intermédiaire des centres nécessite un accroissement constant des moyens financiers, compte tenu de l'augmentation générale des coûts en Afrique comme en France, de l'accroissement démographique des pays concernés et de l'augmentation plus rapide encore du public scolarisé auquel s'adressent ces centres. »

Les principales activités de ces centres en 1977 ont été les suivantes :

1. *Bibliothèques.*

Leur fonds total est de près de 500 000 volumes.

Chaque ouvrage accuse une moyenne de huit sorties par an.

Pour répondre à la demande, un gros effort est fait pour mettre à la disposition du public des ouvrages techniques et scientifiques.

Il s'est avéré de plus en plus nécessaire de créer, à côté des centres culturels proprement dits et sous leur gestion, des centres de documentation qui fonctionnent déjà à Douala, Port-Louis, Nouakchott, etc. Ces institutions sont de puissants supports de la francophonie, notre langue étant mieux acceptée comme moyen d'accès aux techniques et spécialités.

D'autre part, les bibliothèques sont le plus souvent des lieux d'animation, soit pour les adultes, soit pour les enfants.

2. *Secteur audio-visuel*

(films, diapositives, photos et disques).

La diffusion des films français est assurée par les cinémathèques des centres culturels et de nombreux relais dont ils disposent dans chaque pays.

Le fonds total des films possédés par les centres en 1977 est de :

3 500 films de long métrage ;

15 800 films de court métrage.

Les cinémathèques des centres assurent une très active circulation des films parmi les différents relais locaux (maisons de jeunes, armée, syndicats, écoles, instituts, facultés, etc.). Certains centres disposent de cinébus atteignant des coins reculés de la brousse.

On peut estimer à près de 3 millions par an le nombre de spectateurs aux séances présentées dans les centres et à plus d'un million le public des projections faites à l'extérieur.

3. *Expositions.*

Six à huit par an dans chaque centre sur les sujets les plus variés, laissés pour la plupart à l'initiative des centres. Le plus souvent ces manifestations illustrent des sujets scientifiques ou techniques (l'énergie nucléaire, les barrages, l'informatique, l'énergie solaire, la CEF, l'aérospatiale) ou bien sur des sujets régionaux.

Quelques expositions et conférences sont organisées par le Département et présentées d'un centre à l'autre. Certains organismes scientifiques français (Palais de la Découverte, CNRS etc.) y ont prêté leur concours.

4. *Stages de formation*

Le personnel des centres est de plus en plus souvent sollicité par les pouvoirs locaux pour organiser des stages de formation : formation de bibliothécaires, de projectionnistes, d'animateurs de maisons de jeunes et organisation de troupes locales de théâtre, etc. Ces différentes activités qui ont lieu dans les locaux du centre et grâce au personnel qui y travaille assurent le prolongement des différentes activités du centre et atteignent l'objectif profond de la Coopération qui est de mettre entre les mains des populations toutes possibilités d'établir et d'orienter elles-mêmes une politique de la culture et du loisir.

D. — **La coopération scientifique.**

Objectifs et bilans des recherches.

L'effort poursuivi en matière de coopération scientifique avec les pays du ressort du Département vise essentiellement à la progression des connaissances et à la mise au point des techniques qui conditionnent le développement de ces pays.

Les actions conduites, définies à partir des priorités exprimées par les Etats et en concertation avec chacun d'eux, s'intègrent le plus souvent dans des programmes de portée régionale, selon des zones écologiques ou économiques homogènes débordant les frontières nationales. Les équipes qui les réalisent se répartissent en un réseau relativement diffus, mais coordonné, où chacun apporte une contribution à des résultats qui bénéficient à l'ensemble de la zone concernée.

Les grands secteurs de recherche sont les suivants :

- 1° Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace ;
- 2° Sciences de la vie.

Au sein de ces grandes orientations, des études particulières sont menées notamment sur :

- les ressources en eau ;
- l'océanographie ;
- l'amélioration des végétaux ;
- la défense des cultures.

Ces recherches sont menées sous l'égide soit de l'ORSTOM (Office de recherches scientifiques et techniques Outre-Mer), soit par le GERDAT (Groupement d'études, de recherches et de développement de l'agronomie tropicale).

La France favorise également la mise en place et le renforcement des structures nationales de recherche.

Pour consolider ces structures, le Ministère de la Coopération envoie de nombreuses *missions d'experts* chargés de conseiller les directions de ces nouveaux organismes nationaux en matière d'organisation, de programmation et de gestion ; en outre, pour assurer leur fonctionnement, une soixantaine d'*assistants techniques* leur sont fournis directement chaque année.

Si ces efforts entrepris au fur et à mesure de la création et du développement des structures nationales se révèlent indispensables, il n'en est pas moins vrai que le fonds du problème reste la formation ; la formation des chercheurs et techniciens nationaux est le problème prioritaire de tous les Etats : la France y aide soit par l'octroi des bourses et stages à tous les niveaux, soit par la mise en place en France même de structures de formation qui reçoivent maintenant la plupart des boursiers et stagiaires.

C'est ainsi que, répondant à une initiative des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération, le GERDAT a participé à la création, à Montpellier, de l'Institut pour la formation agronomique et rurale en régions chaudes (IFARC) et en assume l'animation. L'association qui regroupe les universités, écoles et laboratoires de la région montpelliéraine, l'INRA, le CNRS et le GERDAT, envisage de concentrer ses activités en 1977-1978 sur quatre points forts : la formation des chercheurs et du personnel de recherche, la formation de chefs de projets, la formation continue et la formation d'enseignants en agronomie.

En 1976-1977, l'IFARC comptait 25 élèves (dont les niveaux étaient : 2 doctorats, 11 DEA, 3 stages fin d'études, 6 formations spéciales de haut niveau).

En 1977-1978, l'IFARC compte 45 élèves (dont 11 doctorats, 14 DEA, 6 DES, 1 DEAC, 7 formations de haut niveau).

De son côté, l'ORSTOM fonctionne comme une école à laquelle sont admis les élèves français et étrangers auxquels il dispense une spécialisation dans les différentes disciplines ressortissant à son champ de compétence scientifique. Cette spécialisation, qui comporte, en règle générale, la préparation d'un DEA en première année, conduit le plus souvent, en ce qui concerne en particulier les élèves étrangers, à la soutenance d'une thèse de troisième cycle dont la partie expérimentale se déroule au sein d'équipes de l'ORSTOM affectées à l'étranger.

En 1976-1977, 56 élèves ont été admis en première année dans les différents centres de formation de l'ORSTOM, ce qui a porté à 112 l'effectif présent pour les deux années de scolarité.

Parmi ces élèves, 47 seulement, de nationalité française, sont destinés à servir dans les cadres de l'ORSTOM. Les 65 autres, de nationalités étrangères, sont formés pour le compte d'organismes extérieurs ou de gouvernements étrangers et seront remis à la disposition de ces organismes ou de ces Gouvernements à l'issue de leur spécialisation, après avoir obtenu le diplôme de l'ORSTOM, assorti d'un diplôme universitaire (DEA ou thèse de troisième cycle).

L'ORSTOM accueille également des stagiaires soit pour des stages d'information ou d'apprentissage technique de quelques semaines, soit pour des stages de recherche sur un sujet précis.

Ces stages sanctionnés par une attestation.

En 1976-1977, 260 stagiaires d'horizons divers ont été accueillis. Sur ce nombre, les stagiaires universitaires ne représentent qu'un pourcentage peu élevé (de l'ordre de 5 %, et les stagiaires étrangers représentent les trois quarts de cet effectif.

CONCLUSION

Votre commission observe avec satisfaction que la dégradation des crédits affectés au Ministère de la Coopération a été stoppée cette année.

C'est là, il faut en convenir, un bien faible motif de satisfaction, mais les restrictions budgétaires qui sont actuellement à l'honneur pouvaient faire craindre une situation plus délicate encore pour nos actions de coopération.

En revanche, elle constate que si les actions d'assistance technique — présence d'enseignants et de spécialistes français chez nos partenaires africains — ont été maintenues, nos actions de coopération culturelle ont subi un net fléchissement, qui ne pourra que s'accroître du fait de la minceur des crédits qui leur sont accordés pour 1978.

Elle entend donc que le Ministre définisse clairement la politique qu'il entend suivre en matière de Coopération culturelle, car il semble que nous assistions, en ce domaine, à un désengagement de la France qui ne veut pas s'avouer.

Sous réserve de ces observations, votre commission a résolu d'émettre un avis favorable à l'adoption du budget de la Coopération pour 1978.